

la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport concernant l'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour l'année financière close le 31 décembre 1961, en conformité de l'article 11 de ladite loi, chapitre 5, Statuts du Canada 1960-1961. (Textes anglais et français).

Rapport concernant l'application de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 27 de ladite loi, chapitre 105, S.R.C. 1952 (Texte anglais).

Rapport sur la situation de la Caisse d'assurance-chômage et sur les opérations faites en vertu de l'article 86 de la Loi sur l'assurance-chômage pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 87 de ladite loi, chapitre 50, Statuts du Canada de 1955. (Texte anglais).

Rapport de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de la *Defence Construction (1951) Limited*, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 14 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, chapitre 260, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur

l'administration financière, chapitre 116, S.R.C.1952. (Textes anglais et français).

Rapport de la *Canadian Arsenals Limited*, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

LE DIVORCE

AVIS DE RÉUNION DU COMITÉ

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, avant que l'on nous saisisse de la motion tendant à l'ajournement, je me permets de signaler qu'on distribue présentement des avis de convocation d'une réunion du comité des divorces qui aura lieu à 10 h. 15 demain matin. Comme certains d'entre nous seront occupés à peu près à cette heure-là, je proposerais que nous nous réunissions à 11 heures au lieu de 10 h. 15. Je crois que cela nous donnera le temps de régler nos affaires.

L'honorable M. Brooks: Je sais que les sénateurs qui siègent de ce côté-ci ont un autre engagement à 11 heures et qu'il ne leur conviendrait pas de se réunir à cette heure-là.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Et 2 heures 30?

L'honorable M. Aseltine: Deux heures.

L'honorable M. Choquette: Je propose deux heures.

L'honorable M. Roebuck: Y a-t-il d'autres propositions? Je serais satisfait que l'on se rencontre à deux heures mais rappelez-vous que le Sénat se réunira à trois heures. J'accepte la proposition; donc les membres du comité auront l'obligance de se rappeler que nous nous réunirons demain à deux heures au lieu de 10 heures 15, comme il est indiqué dans l'avis.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.)